

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 31 mars 2015

Sur convocation de Jean-Claude Prost, maire de Buffières, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie le 31 mars 2015.

Membres présents :

Mmes Elise Dussably, Christiane Damman, Emilie Poulet.

Mrs Michel Labarre, René Duclos, André Lacas, Jean-Pierre Chatillon, Henri Mathonnière, Michel Cottin.

L'assemblée peut valablement délibérer. C. Damman est nommée secrétaire de séance. J-C Prost, Président de séance, déclare celle-ci ouverte à 20 H.

1/-Approbation du compte rendu de la réunion précédente.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/-Admission en non- valeur d'une créance.

Le conseil municipal prend délibération et accepte d'admettre en non-valeur la dette de Mme Macé pour un montant de 2525€.

3/-Vote du compte administratif et du compte de gestion 2014 : budget principal et budget d'assainissement.

Le compte administratif et le budget principal sont votés à l'unanimité.

Le budget d'assainissement est voté à l'unanimité.

4/- Affectation des résultats.

BUDGET PRINCIPAL :

Le compte administratif laisse apparaître un résultat de clôture 2014 de + 119 782.46€.

en investissement, et de + 135 400.57€ en fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **affecte** la somme de + 119 782.46€ (arrondi à 119 782€), en recette d'investissement, au compte 001,

et + 135 400.57€ (arrondi à 135 400€), en recette de fonctionnement, au 002 = résultat de fonctionnement reporté.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le compte administratif laisse apparaître un résultat de clôture 2014 de – 17 759.20€ en investissement et de + 21 749.51€ en exploitation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **affecte** la somme de 17 759.20€ (arrondi à 17 759€), en recette d'investissement, au compte 1068 = excédent de fonctionnement capitalisé et en report déficitaire au 001, et le solde de 3 990.31€ (arrondi à 3 990€), en recette de fonctionnement, au 002 = résultat de fonctionnement reporté.

5/- Vote des 3 taxes locales

Suite à la mise en place du pacte de solidarité proposé par la communauté de communes du clunisois, le conseil municipal vote une diminution de 2% des taxes locales.

Le taux de la taxe d'habitation sera de 8.49%.

Le taux de la taxe sur le foncier bâti sera de 9.73%

Le taux de la taxe sur le foncier non bâti sera de 38.62%.

5/- Attribution d'indemnités à des conseillers municipaux.

Le conseil municipal prend délibération et vote à l'unanimité pour allouer une indemnité mensuelle d'un montant brut de 108.72€ à René Duclos et Michel Labarre.

6/- Vote du budget primitif 2015 : budget principal et budget assainissement.

Budget principal : Après présentation détaillée des différents comptes, le conseil municipal adopte le budget primitif 2015 qui présente la section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes et la section d'investissement excédentaire :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- DEPENSES : 373 071€

- RECETTES : 373 071€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- DEPENSES : 513 884€

- RECETTES : 513 884€

Budget Assainissement : Après présentation détaillée des différents comptes, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2015 qui présente deux sections équilibrées en dépenses et en recettes :

SECTION D'EXPLOITATION : 43 449€

SECTION D'INVESTISSEMENT : 50 759€

7/- La vie des commissions.

SIRTOM : visite du centre de tri de Digoin.

8/- Questions diverses.

Le déménagement de l'école est prévu aux premiers jours des vacances.

L'ancien évier sera mis en lieu et place du nouveau qui n'est pas du tout adapté aux besoins d'une collectivité.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 H 40.

Secrétaire de séance
C.Damman

Président de séance
Jean-Claude. Prost